

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "R" - BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE (FR0011871003)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement minimum de quatre ans, d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs, tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. L'objectif du FCP est également de financer l'économie sociale et solidaire à hauteur de 5% minimum et 10% maximum de son actif net. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 10% maximum.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP ne bénéficie pas du label ISR et suit une stratégie d'investissement socialement responsable. Cette stratégie repose sur une gestion active alliant analyses financière/extra-financière. Elle concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC.

Le FCP combine une approche « *Best-In-Class* » et thématique durable. Il intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des entreprises et/ou émetteurs. Tout d'abord sont exclues les entreprises ou émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles comme la production d'énergie à partir de charbon, la production de tabac, et qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur les activités controversées. Elle exclut également les entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit de travail, environnement et lutte contre la corruption), et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont exclues. Elle évalue les entreprises et/ou émetteurs selon les critères ESG, tels que définis en interne selon une liste non exhaustive, sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ; sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations ; et sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale.

La société de gestion a établi une liste d'OPC sous-jacents internes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT répondant à des critères ISR et correspondant aux stratégies retenues (*Best-In-Class* ou thématique ISR).

Le gérant des OPC applique ensuite son modèle d'analyse fondamentale et financière et effectue la sélection des valeurs à investir au sein des OPC.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ; et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC.

La poche solidaire est gérée par la société de gestion, au sein de laquelle une équipe dédiée définit un univers d'émetteurs sous-jacents à partir d'une grille d'analyse visant à mesurer la mission sociale de ces émetteurs et leur solidité financière. Une enveloppe limitée à maximum 10% de l'actif net du FCP est consacrée à des investissements dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs appartenant à l'économie sociale et solidaire. Au sein de cette enveloppe, au moins 5% de l'actif net du FCP est investi dans des titres ou des billets à ordre émis par des émetteurs agréés ou assimilés à des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des sociétés de capital risque ou par des fonds communs de placement à risque.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Le FCP peut investir jusqu'à la totalité de son actif net en actions cotées de sociétés de toute capitalisation (grande, moyenne et petite), émises sur les marchés internationaux, notamment en Europe, y compris, à titre accessoire, en actions cotées émises par des sociétés européennes du secteur immobilier, mais aussi aux Etats-Unis, au Japon et en Asie ex-Japon. Le FCP peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans les pays émergents et jusqu'à 10% de son actif net en actions non cotées émises par des sociétés européennes. Il peut également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net. La part des titres à caractère spéculatif (high yield) peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Fourchette de sensibilité du FCP : 0 à 7. Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC/fonds d'investissement, et jusqu'à 30% maximum en parts/actions de FIA respectant les 4 critères de l'art. R214-13 code monétaire et financier. Il est investi à 10% maximum, dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs dits « solidaires » (français). Ces investissements sont généralement réalisés en titres ni cotés/ni notés.

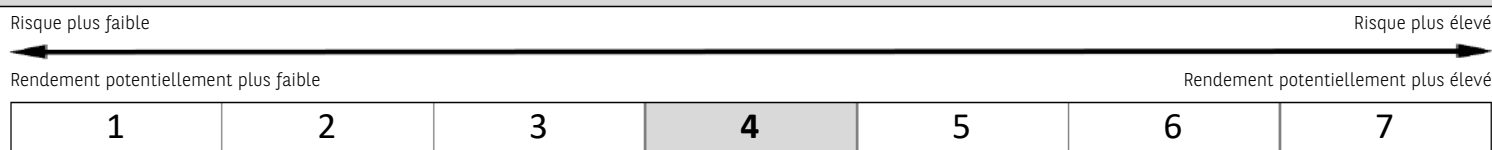
L'exposition aux marchés de taux/actions est limitée à 200% par marché. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer, surexposer le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change, d'actions pour réaliser son objectif de gestion. Il expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13h, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du lendemain et réglées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour plus de détails : se reporter au prospectus.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant quatre ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,55% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

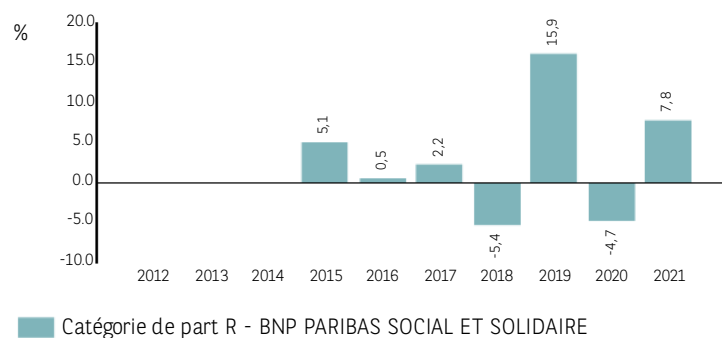
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 26 juin 2014;
- La part a été créée le 26 juin 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 10 mars 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change